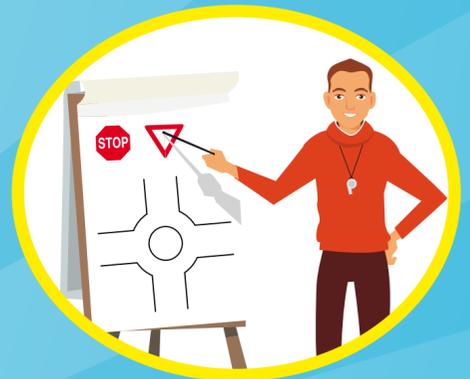


A A C

La formation vitaminée !



Lance-toi !



Forme-toi !



Entraîne-toi !



Que du bonus !

Réussissez avec Codes Rousseau !

www.codesrousseau.fr

**CODES
ROUSSEAU**
Le meilleur de la pédagogie

Tu doutes encore ? !



Pourquoi la conduite accompagnée ? ...Parce que :

- 1 - Tu peux **passer le permis** avant les autres, à **17 ans et demi** !
- 2 - Le jour de **tes 18 ans, tu peux conduire seul(e)** !
- 3 - La période probatoire n'est pas de 3 ans mais **seulement de 2 ans** pour toi !
- 4 - Tu récupères **3 points** par an pendant 2 ans, au lieu de 2 points par an pendant 3 ans !
- 5 - Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur !



Que du bonus !



★ Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis ayant aussi choisi l'AAC.

★ Pas de stress !

La réussite est à la clef ! Avec 3 000 km sous la pédale (au lieu de 350 km en filière classique), tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis du premier coup !

★ Tu fais des économies !

Si tu as ton permis du premier coup, tu économises...
Par exemple, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié chez certains assureurs.

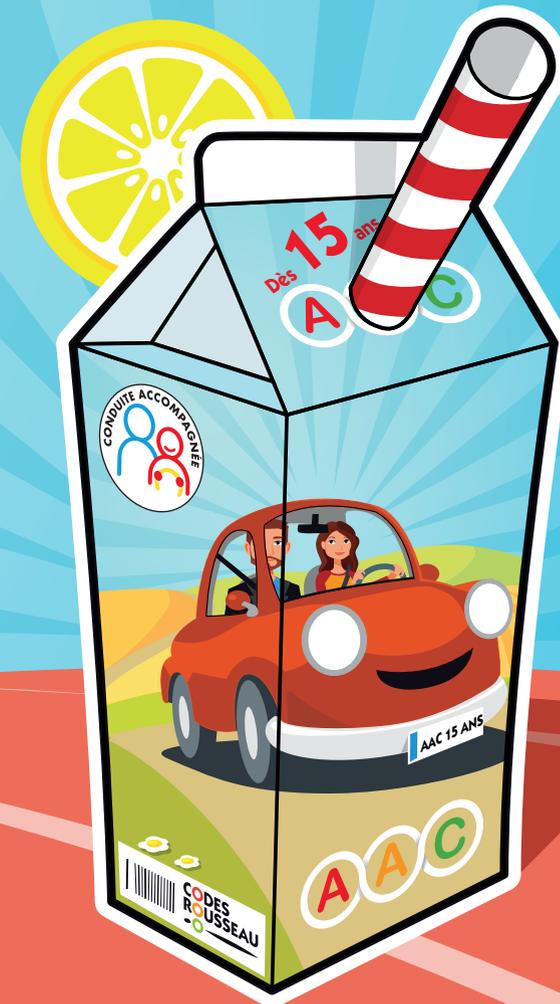


Demande aussi le guide
destiné à ton accompagnateur !

Réf: 20103005-AAC-2941



La formation vitaminée !



NOTICE D'INFORMATION

Lance-toi !



Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :

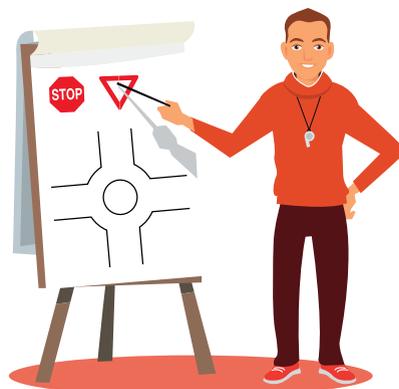
- avoir au moins **15 ans**,
- avoir l'**accord de tes parents** et de l'assureur du véhicule,
- être titulaire de l'**ASSR 2^{ème} niveau** ou de l'ASR.

Ton **accompagnateur** doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément l'un de tes parents (un oncle...).

Il peut y avoir deux accompagnateurs sur deux voitures différentes (par exemple, ta mère et ton père) en accord avec les assureurs.

L'**extension de garantie** est indispensable pour le(s) véhicule(s). Attention ! La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.

Forme-toi !



Évaluation initiale et Code

D'abord, tu passeras une évaluation initiale permettant de te donner une estimation du volume d'heures de conduite en auto-école (entre 20 et 30 heures) à faire avant de te laisser conduire accompagné(e) ! Dans le même temps, tu prépareras l'examen théorique, le Code.

Rendez-vous pédagogiques

Au début de la conduite accompagnée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, **au premier rendez-vous pédagogique de 2 heures à l'auto-école**. L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.

Un **deuxième rendez-vous, puis un troisième** sont prévus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur. Le premier a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le deuxième à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.

Entraîne-toi !



Les bons outils

Pendant l'apprentissage anticipé de la conduite, tu auras **entre 1 et 3 ans** pour conduire au minimum **3000 km en France**. Tu retraceras régulièrement ta progression dans **ton livret d'apprentissage** que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.



N'oublie pas d'apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.

À la fin de la conduite accompagnée et si tu as obtenu ton Code, l'enseignant te remettra l'**Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.



Conduite Supervisée



La formation vitaminée !



Lance-toi !



Forme-toi !



Entraîne-toi !



Que du bonus !

Réussissez avec Codes Rousseau !

codesrousseau.fr

**CODES
ROUSSEAU**

Tu doutes encore ? !



Pourquoi la conduite supervisée ?

...Parce que :

- 1 - Tu vas acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant l'examen !
- 2 - Si tu as échoué au permis, tu vas continuer à consolider tes acquis à moindre coût !
- 3 - Les contraintes sont plus souples que l'AAC, pas de kilométrage minimum à faire !



Que du bonus !



★ Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis.

★ Pas de stress !

La réussite est à la clef ! Tu passes l'épreuve plus détendu(e) !

★ Tu fais des économies !

Si tu as ton permis du premier coup, tu économises... Si tu échoues, la conduite supervisée peut être la solution car tu continues de rouler sans prendre de leçons de conduite supplémentaires.

Ref: 20103025-CS-2943

Conduite Supervisée



La formation vitaminée !



NOTICE D'INFORMATION

Lance-toi !



À tout moment, tu peux choisir la conduite supervisée. Passer de la formation traditionnelle à la conduite supervisée ou de la conduite accompagnée à la conduite supervisée, c'est possible !

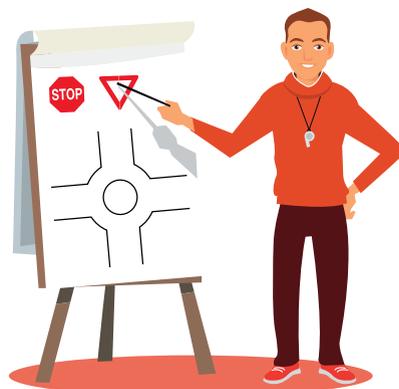
Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à la conduite supervisée, tu dois :

- avoir au moins **18 ans**,
- avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale,
- avoir l'**accord de l'assureur** du véhicule,
- avoir participé au **rendez-vous préalable**.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément un de tes parents. Il peut être un membre de la famille, un tuteur, un ami... Il peut même y avoir deux accompagnateurs en accord avec l'assureur.

Avant de rouler...



Le rendez-vous préalable

Au début de la conduite supervisée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, à un **rendez-vous préalable de 2 heures minimum en voiture auto-école**.

L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.



N'oublie pas !



Les bons outils

Tu devras :

- conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques,
- pouvoir présenter obligatoirement l'original (ou la photocopie) du formulaire de demande de permis ou du récépissé de cette demande ET ton livret d'apprentissage en cas de contrôle routier,
- toujours être détenteur du document d'extension de garantie de ton assurance,
- utiliser un véhicule équipé de deux rétroviseurs latéraux,
- apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduis, 
- ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices.



À la différence de la conduite accompagnée, la conduite supervisée ne permet pas de réduire la durée probatoire du permis de conduire qui est de 3 ans avec cette formation.

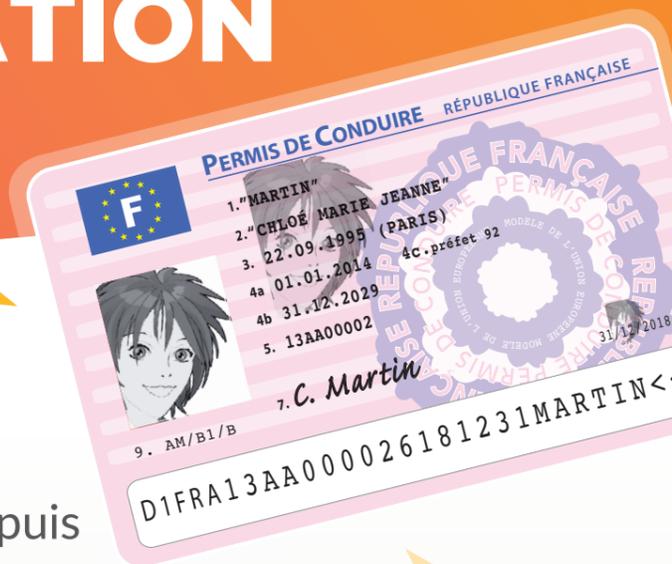




12 POINTS

+ VITE

AVEC UNE FORMATION POST-PERMIS



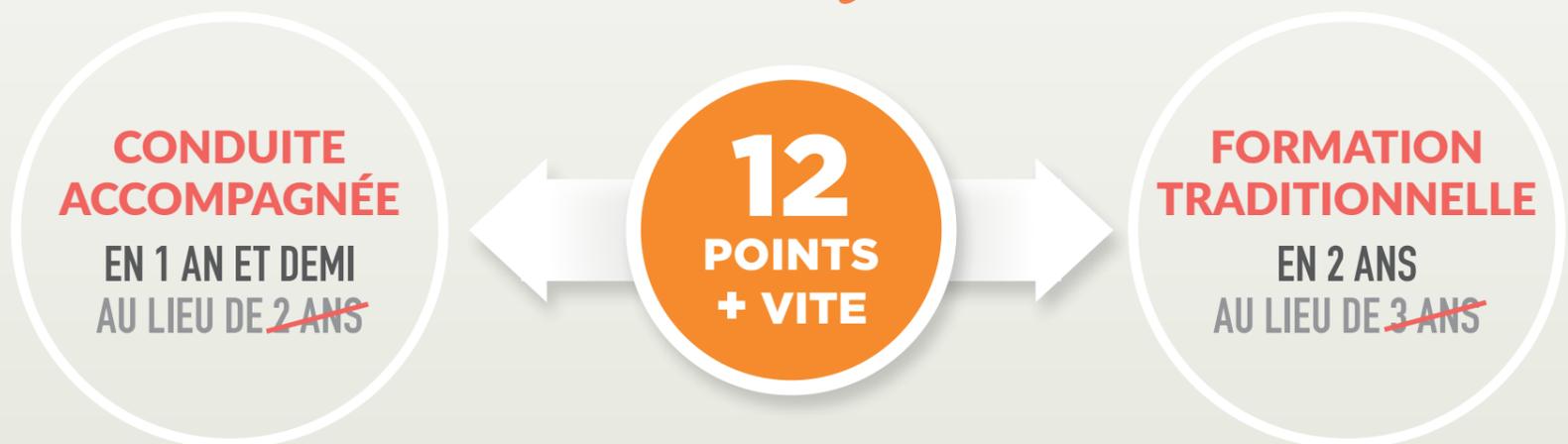
Pour qui ?

Les titulaires d'un 1^{er} permis de conduire depuis au minimum 6 mois et au maximum 12 mois.

Comment ?

Une journée de 7 heures de formation par groupe de 6 à 12 personnes dans une auto-école labellisée.

Avantages ?



- + Meilleure gestion des situations de conduite complexes.
- + Meilleure compréhension des choix de mobilité responsable.